

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 05 MARS 2010

Date de convocation : 24/02/2010, d'affichage : 16/03/2010.

Conseillers en exercice : 15, présents : 10, votants : 13.

L'an deux mil dix, le 05 mars à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **BOURY** Chantal, **CHASSELON** Jean-Claude, **DUPUIS** Jacques, **FELIX** Jean-François, **SOUPLY** Patrick, **POULLE** Sophie, **TREFFCON** Virginie, **VAILLANT** Jean-Pierre, **FRENOIS** Christophe, **FORMAN** Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **MARCHAND** Jean-Claude, **LETUPPE** Frédéric, **HULOT** Philippe, **POTIER** Bruno,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane,

Avaient donné pouvoir : M. **HULOT** Philippe à Mme **BOURY** Chantal,

M. **MARCHAND** Jean-Claude à M. **FRENOIS** Christophe,

M. **LETUPPE** Frédéric à M. **SOUPLY** Patrick

Mme **TREFFCON** Virginie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

MISE EN PLACE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010 :

Le Conseil Municipal, après discussion, met en place le bureau de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Il est rappelé que c'est une obligation pour les conseillers municipaux de tenir le bureau de vote.

FINANCES LOCALES (TAXE PROFESSIONNELLE) :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la taxe professionnelle sera bien supprimée en 2010 et sera totalement compensée en 2010 par des dotations de l'Etat.

En 2011, deux nouvelles taxes la remplaceront ; il s'agira de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Monsieur le Maire en profite pour faire savoir que les vote des taux d'imposition 2010 et du budget primitif 2010 devront avoir lieu pour le 15 avril 2010 dernier délai.

Il faut savoir que l'état 1259 servant à la mise en place des taux d'imposition a seulement été transmis en mairie ce jour.

TRAVAUX 2010 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME AU TITRE DE L'ANNEE 2010 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF IDEAL :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'effectuer une nouvelle tranche de travaux rue de Paris (parkings, trottoirs et accotements, bordures et mises à niveau),

Accepte le devis desdits travaux présenté pour un montant de 42 651,51 euros TTC (35 661,80 euros HT),

Autorise lesdits travaux rue de Paris pour un montant de 35 661,80 euros HT, plafonné à 20 000,00 euros HT pour la demande de subvention,

Sollicite le Conseil Général de la Somme pour l'attribution d'une subvention de 3000,00 euros au titre de l'année 2010 pour le projet ci-dessus mentionné, et dont le devis sera joint au dossier de demande,

Reconnaît que la subvention de 3 000,00 euros représente 15 % du montant de l'opération de 35 661,80 euros HT, plafonné à 20 000,00 euros HT,

Autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de la Somme puisque les travaux concernent la route départementale n°932 – rue de Paris,

Sollicite le Conseil Général de la Somme pour un commencement des travaux avant l'octroi éventuel de la subvention.

TRAVAUX 2010 : DEMANDE D'UNE AIDE DE L'ETAT AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE PARKINGS RUE DE PARIS ET LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE MARQUAGES AU SOL DANS DIVERSES RUES DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

- Décide l'aménagement de parkings le long de la rue de Paris,

- Décide la mise en place de panneaux de signalisation et de marquages au sol pour passages piétons dans diverses rues de la commune,

- Accepte le coût prévisionnel total des projets qui s'élève à la somme de :

- aménagement de parkings rue de paris : 3809,20 € TTC (3184,95 € HT)
- mise en place de panneaux de signalisation et marquages au sol dans diverses rues : 5262,49 € TTC (4400,08 € HT)

Total : 9071,69 € TTC (7585,03 € HT)

- Accepte le plan de financement comme suit :

- produit des amendes de police (30%)	:	2 275,51 €
- fonds propres communaux	:	6 796,18 €
Total	:	9 071,69 €

S'engage à réaliser aussitôt ces projets si la commune de Muille-Villette est admise au bénéfice de l'aide de l'Etat au titre des produits des amendes de police,

Sollicite l'aide de l'Etat précitée au titre du produit des amendes de police.

ILLUMINATIONS DE NOEL :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de mettre en place les illuminations de Noël dès cette année (rue de Paris, mairie, école, salle polyvalente) pour montant hors pose qui s'élèvera à la somme d'environ 9000,00 euros.

Décide d'inscrire ce programme en investissement au chapitre 21 lors du vote du budget primitif 2010.

Autorise le Maire à signer les différents bons de commande relatifs à cette opération.

Demande que des devis d'installation soient fournis.

ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER :

Il est présenté plusieurs devis à l'Assemblée pour le remplacement des chaises et de la table de la salle de réunion du conseil municipal pour un montant d'environ 4000 €.

De même il est présenté plusieurs devis pour le remplacement d'un photocopieur plus performant à la mairie.

Dans l'attente d'autres devis, ces dossiers seront revus lors d'une prochaine réunion.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte un chèque de l'Etude de Maître Jacques POINTIN, Notaire à Ham (Somme), d'un montant de 79,84 euros (soixante dix neuf euros et 84 centimes) représentant un trop versé sur frais d'acquisition par les consorts COURMONT.

COMPLEMENT DE REMUNERATION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié le document servant à la mise en place du complément de rémunération à compter de l'année 2010 et considérant que certains points étaient à revoir, notamment quant à la définition du nombre de jours annuels travaillés des agents communaux à temps non complet,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Demande qu'une étude plus détaillée soit entreprise concernant ces points litigieux, avant de prendre une décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

CHANTIER D'INSERTION :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 16 février 2010, émanant de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois, concernant la mise en place d'un « chantier d'insertion » sur le Pays Hamois.

Le Conseil Municipal après avoir écouté ce courrier et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de donner son accord de principe sur la mise en place d'un « chantier d'insertion » sur le Pays Hamois ainsi que sur les modalités de financement, sous condition que se soit toujours la même équipe qui effectue les travaux à raison de deux journées et demi par semaine.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET CAE PASSERELLE :

Monsieur le Maire fait savoir que désormais les contrats uniques d'insertion remplacent les contrats d'avenir évoqués lors de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2009.

Ces contrats sont destinés à certains publics (bénéficiaires du RSA, ASS, API ou AAH) renouvelables 36 mois pour les personnes de plus de 50 ans et les travailleurs handicapés.

Ces contrats sont pris en charge par l'Etat à 90% sur des bases de 20 heures jusque 26 heures hebdomadaires. Ils sont renouvelables 6 mois dans la limite de 24 mois voir plus selon le public bénéficiaire.

La part communale reviendrait à :

159€ par mois pour 20 heures hebdomadaires,
191€ par mois pour 24 heures hebdomadaires,
207 € par mois pour 26 heures hebdomadaires.

Pour ce qui concerne les contrats d'accompagnement dans l'emploi passerelle, ceux-ci sont destinés à un public âgé de 16 à 25 ans, pour une durée de 12 mois (les renouvellements restant exceptionnels).

Ces contrats sont pris en charge par l'Etat à 90% dans la limite de 23 heures par semaine, la part communale revenant à 179€ par mois.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,
Donne son accord pour la mise en place de ces contrats,
Autorise le Maire à signer ces contrats.

TRANSFORMATION DU SIVOM DE PERONNE :

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération du SIVOM de Péronne en date du 27 janvier 2010 décidant la suppression de la compétence « eau » du SIVOM, la transformation du dit SIVOM de la Région de Péronne en Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne et l'approbation des statuts du dit SIVOS,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la délibération du SIVOM de Péronne du 27 janvier 2010 décidant la suppression de la compétence « eau » du SIVOM, la transformation du dit SIVOM de la Région de Péronne en Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne et l'approbation des statuts du dit SIVOS.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR CFM :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier daté du 20 janvier 2010, émanant de l'association Culture et Festivités Muilloises, et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Culture et Festivités Muilloises au titre de l'année 2010, pour un montant de 550 euros (cinq cent cinquante euros),

Décide que ce montant de 550 euros sera inscrit au budget primitif 2010, en dépenses de fonctionnement, à l'article 65748.

ECOLE :

Le Maire fait savoir que d'après les informations qu'il a reçues de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il n'y a pas, à la date de ce jour, de fermeture de classe à Muille-Villette.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TELETHON 2009 (bilan) :

Le Maire donne lecture du bilan de toutes les manifestations mises en place sur le canton de Ham en 2009 au profit du Téléthon et qui ont permis une collecte globale de 8 977,56 € remise à l'AFM Téléthon.

Un diplôme de reconnaissance a été décerné à la commune de Muille-Villette pour sa participation à l'opération Téléthon 2009.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte postale envoyée du Sénégal par Monsieur LEMAITRE Ludovic et Mlle DEMETS Aurélie. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur FRENOIS demande s'il est autorisé de vendre des pommes de terre sur la voie publique.

Monsieur FRENOIS fait savoir que les véhicules du garage gênent la visibilité des automobilistes qui remontent la rue Albert Letuppe.

Monsieur FRENOIS demande s'il ne serait pas judicieux d'installer une lame pour chasser la neige sur le tracteur communal.

Le Maire fait savoir que le magasin INTERMARCHE va agrandir sa surface de vente d'environ 250 m2.

Monsieur FRENOIS repose le problème de l'éclairage public concernant M. FERREIRA. M. le Maire répond que 2 courriers, l'un daté du 20 janvier 2010, envoyé à la SCI MAF, l'autre daté du 22 février 2010, envoyé à la société SOPELEC, demandaient de procéder à la coupure de cet éclairage.

Mme POULLE demande pourquoi le repas des Aînés est financé par CFM. M. le Maire répond que ce repas est financé par CFM grâce à la subvention allouée par la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.....